

# Déclaration des droits de l'homme

Mis à jour le 17 février 2025

## Table des matières

<b>Q1. Notre responsabilité en matière de droits de l'homme .....</b>	<b>2</b>
<b>Q2. Nos principes de base .....</b>	<b>3</b>
Offrir des conditions de travail équitables et sûres .....	3
Respect du droit à la liberté d'association et à la négociation collective .....	3
Rejet strict du travail des enfants, du travail forcé, de l'exploitation et de l'esclavage moderne .....	4
Promotion de l'égalité de traitement et condamnation de la discrimination .....	4
Protection de la société et de l'environnement .....	4
Protection des données personnelles et des informations confidentielles .....	5
Prendre des responsabilités dans nos chaînes d'approvisionnement .....	5
<b>Q3. Comment nous mettons en œuvre notre engagement à respecter les droits de l'homme .....</b>	<b>6</b>
Responsabilités et gouvernance .....	6
Analyse des risques et impact .....	6
Prévention et réparation .....	7
<b>Q4. Mesures et domaines d'intervention liés aux droits de l'homme .....</b>	<b>8</b>
Suivi de l'efficacité .....	9
Documentation et rapports .....	9
Regard vers l'avenir .....	9

# 01. Notre responsabilité en matière de droits de l'homme

MEDISTYLE est un fournisseur de services complets pour les hôpitaux et autres établissements de santé. Le portefeuille international de services de MEDISTYLE couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement de projets, à la planification, à la construction et à l'équipement complet des établissements de santé. Qu'il s'agisse de services techniques, médicaux, commerciaux, infrastructurels ou haut de gamme, MEDISTYLE travaille en permanence à promouvoir la santé des personnes et à améliorer la qualité de vie des patients, de la prévention aux soins aigus, en passant par la rééducation et les soins infirmiers.

Comme défini dans notre Code de conduite MEDISTYLE, nous considérons qu'il fait partie de notre responsabilité d'entreprise de mener nos activités de manière éthique et responsable. Il s'agit notamment de respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, de protéger l'environnement et d'utiliser efficacement les ressources. Ce faisant, nous sommes guidés par les normes internationales et la législation applicable. <sup>1</sup>

Ce document reconnaît notre engagement à soutenir, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les questions environnementales étroitement liées - ci-après collectivement dénommés « droits de l'homme », reflète le développement ultérieur de nos efforts pour intégrer les droits de l'homme dans nos activités commerciales et complète d'autres politiques pertinentes, le cas échéant.

Les principes énoncés dans cette déclaration s'appliquent à toutes nos activités commerciales et à tous les employés de MEDISTYLE.

---

<sup>1</sup> Notre engagement décrit dans cette déclaration est guidé par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les normes et cadres pertinents internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Dans les cas où les normes internationales en matière de droits de l'homme sont restreintes par des lois locales, nous nous efforçons de promouvoir les principes reflétés dans les normes internationales sans entrer en conflit avec les lois locales.



## 02. Nos principes de base

Afin d'exprimer clairement notre responsabilité en matière de droits de l'homme en tant que prestataire de soins de santé actif au niveau international, nous nous engageons explicitement à respecter les aspects suivants des droits de l'homme - tant dans nos propres activités commerciales que dans nos chaînes d'approvisionnement - en tant que principes fondamentaux de nos actions d'entreprise.

### Offrir des conditions de travail équitables et sûres

Nous nous engageons à adopter des pratiques respectueuses en milieu de travail avec des conditions de travail équitables et sécuritaires. Nous versons des salaires qui respectent ou dépassent les conditions de l'industrie locale ou les salaires minimums locaux. Lors de la fixation des salaires, nous tenons compte des conditions du marché. <sup>2</sup> Ce faisant, nous respectons les lois et réglementations en vigueur sur le lieu de travail concerné et sommes guidés par les normes internationales du droit du travail.

La sécurité et la santé au travail sont des éléments essentiels de notre activité. Nous nous engageons à identifier, à atténuer et à prévenir les dangers et les risques potentiels pour la santé et la sécurité au travail. De cette façon, nous favorisons une culture qui favorise un environnement de travail sûr et prévient les préjudices. <sup>3</sup>

### Respect du droit à la liberté d'association et à la négociation collective

Nous respectons la liberté d'association et le droit à la négociation collective, y compris le droit de nos employés de choisir librement de former ou d'être représentés par un collectif ou un syndicat particulier, toujours conformément aux lois locales sur l'emploi. <sup>4</sup>



## Rejet strict du travail des enfants, du travail forcé, de l'exploitation et de l'esclavage moderne

Nous ne tolérons pas l'utilisation ou la menace de violence ou d'autres formes de coercition dans nos activités commerciales. Nous interdisons strictement l'utilisation, le soutien ou l'approbation de l'exploitation et du travail illégal des enfants ou du travail forcé <sup>5</sup> et de toute autre forme d'esclavage moderne. Les relations de travail doivent être volontaires et les employés doivent pouvoir y mettre fin à tout moment, de leur plein gré et avec un préavis raisonnable, conformément aux lois applicables. Les salaires doivent être équitables et conformes aux lois du lieu de travail et ne doivent pas être retenus illégalement. <sup>6</sup>

## Promotion de l'égalité de traitement et condamnation de la discrimination

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de désavantage injustifié fondé sur l'origine nationale ou ethnique, la couleur, l'origine sociale, l'état de santé, la citoyenneté, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, le sexe ou l'identité de genre, l'expression de genre, la grossesse, l'opinion politique, la religion ou la conviction et tout autre critère protégé par les lois et réglementations locales. <sup>7</sup>

## Protection de la société et de l'environnement

En tant que fournisseur de soins de santé, nous sommes conscients du lien étroit entre les droits de l'homme et la protection de l'environnement, et c'est la base déclarée de nos actions. C'est pourquoi nous nous engageons à protéger l'environnement et à utiliser ses ressources avec soin. Par conséquent, les activités commerciales de MEDISTYLE visent à éviter d'éventuels impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

Ce faisant, nous nous engageons à ne pas endommager ou altérer les sols, la pollution de l'eau et de l'air, les nuisances sonores inutiles et la consommation excessive d'eau dans le cadre de nos activités commerciales, à préserver la santé des personnes, la base naturelle de la production alimentaire et l'accès des personnes à l'eau potable ou aux installations sanitaires.



Nous ne participons pas au déplacement illégal de personnes ou à l'expropriation illégale de terres, de forêts ou d'eaux qui assurent les moyens de subsistance des gens.

---

2 Versement d'un salaire décent au moins égal au salaire minimum établi par la loi ; guidé par les conventions 26 et 131 de l'Organisation internationale du travail (OIT) : Respect des obligations en matière de santé et de sécurité au travail en vertu de la loi du lieu de travail si cela crée un risque d'accidents du travail ou de risques pour la santé liés au travail ; guidés par les conventions 1, 4, 155 et 164 de l'OIT.

4 Guidé par les conventions 87, 98, 135 et 154 de l'OIT.5 Guidé par les règles de l'OIT interdisant le travail des enfants en dessous de l'âge minimum en vertu de la Convention 138 de l'OIT et interdisant les pires formes de travail des enfants en vertu de la Convention 182.6 Respect de l'interdiction du travail forcé, à l'exception du travail et des services conformément aux Conventions 29 et 105 de l'OIT ou au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies de 1966.7 Guidé par Conventions 110, 111 et 159 de l'OIT.

## Protection des données personnelles et des informations confidentielles

Nous respectons la vie privée de chaque personne. Nous sommes conscients de notre responsabilité à l'égard des données personnelles de nos clients, employés, clients et fournisseurs et nous nous engageons à protéger les données personnelles et les informations confidentielles. Ce faisant, nous tenons compte de la sensibilité particulière des données des employés ainsi que des données des clients.

## Prendre des responsabilités dans nos chaînes d'approvisionnement

Les normes élevées que nous nous fixons sont également attendues des tiers avec lesquels nous travaillons. Nous attendons de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes énoncés dans la présente déclaration. Cela inclut la mise en œuvre pratique de processus appropriés pour respecter les droits de l'homme. Nous attendons donc de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils démontrent comment ils respectent les principes des droits de l'homme qui nous concernent.



## 03. Comment nous mettons en œuvre notre engagement à respecter les droits de l'homme

Afin de remplir notre responsabilité vis-à-vis des personnes et de l'environnement, nous poursuivons et développons en permanence nos analyses des risques en matière de droits de l'homme et nos mesures de diligence raisonnable. Conformément à notre approche globale, chaque unité d'affaires a mis en place des systèmes de gestion des risques en fonction de son modèle d'affaires et de sa structure organisationnelle spécifiques.

Notre due diligence repose (tant pour nos propres opérations commerciales que pour nos chaînes d'approvisionnement) sur les quatre piliers suivants.

### Responsabilités et gouvernance

Le programme de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme MEDISTYLE est de veille. La mise en œuvre opérationnelle est guidée par des responsabilités claires.

### Analyse des risques et impact

La santé et le bien-être humains sont notre motivation quotidienne pour trouver les meilleures solutions pour la santé mondiale grâce à nos services.

En mettant en réseau et en intégrant ses compétences et ses domaines, MEDISTYLE fournit des modèles durables pour les soins de santé modernes au 21<sup>e</sup> siècle et propose une gamme complète de services pour l'ensemble du système de soins de santé, ainsi que tout au long de la chaîne de valeur d'un établissement de santé.

Ce faisant, nous nous appuyons sur des chaînes d'approvisionnement complexes et nous sommes conscients que des risques pour les droits de l'homme peuvent survenir à la fois dans nos propres activités commerciales et dans nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, notre objectif est d'analyser, de documenter et de gérer ces risques de manière exhaustive et régulière.



Afin d'identifier, d'éliminer, de prévenir ou de minimiser les risques ou les impacts sur les droits humains, nous avons mis en place des processus de gestion des risques appropriés. Pour de tels processus, nous avons été guidés par les UNGP (= Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ainsi que par les lois nationales applicables.

Pour identifier les zones à risque en matière de droits humains, nous suivons une approche basée sur les risques. Dans notre analyse des risques, nous prenons en compte les risques potentiels en fonction des aspects spécifiques au pays et au secteur d'activité, ainsi que des aspects spécifiques au secteur d'activité. Nous hiérarchisons les risques en fonction d'une évaluation supplémentaire de l'impact potentiel et de la probabilité d'occurrence, ainsi que de la mesure dans laquelle nous pouvons contribuer à la réalisation du risque par le biais de nos activités commerciales.

## Prévention et réparation

Afin de prévenir, d'éliminer ou de minimiser les risques pour les droits de l'homme, MEDISTYLE prend des mesures préventives appropriées dans le cadre de ses propres activités commerciales ou dans les activités commerciales des entreprises qui leur sont confiées ainsi que dans les chaînes d'approvisionnement respectives et met en œuvre ces mesures.

Nous nous engageons à prendre des mesures correctives efficaces et, selon la nature de la violation, partout où nos activités commerciales ont causé ou contribué à des violations des droits de l'homme.



## 04. Mesures et domaines d'intervention liés aux droits de l'homme

La diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour chaque unité commerciale est alignée sur notre approche globale du groupe en matière de droits de l'homme. De plus, les business unités prennent en compte les exigences réglementaires applicables, en adéquation avec leurs modèles d'affaires et leurs structures organisationnelles. Tout au long du MEDISTYLE, nous intégrons les résultats de nos évaluations des risques dans l'adaptation des processus. Partout où des risques surviennent, nous prenons des mesures préventives et correctives appropriées.

MEDISTYLE est un fournisseur leader dans le secteur des soins de santé. Le portefeuille international de MEDISTYLE couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement de projets, de la planification et de la construction à l'équipement complet des installations médicales et aux services commerciaux, infrastructurels et techniques hautement spécialisés pour les établissements de soins de santé.

Depuis sa création, MEDISTYLE a compris la santé comme un bien mondial, durable et holistique et vise à garantir un accès sûr aux services de soins de santé pour les patients et les employés de MEDISTYLE.

Des conditions de travail équitables sont un élément essentiel de la mission de MEDISTYLE. La culture d'entreprise se caractérise par la diversité des personnes, le dialogue ouvert, l'appréciation mutuelle, le respect, la bienveillance, des objectifs clairs et un leadership déterminé. Les valeurs, les stratégies et les objectifs peuvent être expérimentés par une communication ouverte, intensive et directe.

Dans le cadre de notre culture d'entreprise, nous nous engageons à respecter des normes éthiques non seulement dans nos relations avec nos propres employés, mais aussi avec nos clients, nos fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux.

Afin d'assurer le respect de ces normes élevées, MEDISTYLE a mis en place un système de gestion de la conformité, qui garantit toutes les (auto-)obligations énoncées dans la déclaration de mission de MEDISTYLE et dans le Code de conduite MEDISTYLE.





Le travail dans un environnement clinique impose à l'entreprise et à ses employés d'autres exigences et responsabilités, qui sont contenues dans le code de conduite clinique MEDISTYLE.

Le respect des droits de l'homme fait également partie de notre responsabilité d'entreprise. C'est pourquoi MEDISTYLE a mis en œuvre une directive sur la protection des droits de l'homme, formulée dans la Déclaration des droits de l'homme MEDISTYLE.

## Suivi de l'efficacité

Nous nous engageons à surveiller attentivement les développements réglementaires liés aux droits de l'homme qui s'appliquent à nos propres opérations et chaînes d'approvisionnement. Nous nous engageons également à surveiller l'efficacité de nos actions.

Tout au long du MEDISTYLE, nous contrôlons notre processus de gestion des risques en matière de droits de l'homme en procédant à des examens annuels de l'efficacité. Sur cette base, nous mettons à jour les mesures correctives ou préventives au besoin.

## Documentation et rapports

MEDISTYLE rendra régulièrement compte des efforts déployés pour mettre en œuvre le devoir de diligence en matière de droits de l'homme, y compris les mesures et leurs progrès conformément aux exigences légales pertinentes.

Nous documenterons toutes les activités de diligence raisonnable pertinentes en matière de droits de l'homme conformément à la législation applicable.

## Regard vers l'avenir

Respecter les droits de l'homme dans toutes les activités d'un fournisseur international de soins de santé et assurer la conformité dans ses nombreuses chaînes d'approvisionnement est une tâche complexe mais tournée vers l'avenir.

Nous sommes déterminés à écouter et à apprendre d'autres organisations pour faire des progrès continus en cours de route.

